



Janvier 2022

Toujours uni·es et déterminé·es en 2022
pour augmenter les pensions, défendre la Sécu et les services publics!

20 000 à Paris!

Merci Marco



« Marco bataillait avec infiniment de courage et de dignité contre la maladie depuis des mois. Aujourd'hui, c'est le moment de l'émotion, du recueillement mais ce que nous avons toutes et tous en tête, à cet instant, c'est cette image de lui, lui bien vivant, engagé, son sourire, son humour, un brin d'espièglerie, sa voix, son regard... Marc était détermination et persévérance ». Ainsi, au nom du SNUipp, de la FSU, de la FGR-FP, Régis Metzger concluait l'hommage rendu à Marc Le Desert, notre camarade, notre ami.

Parmi les responsabilités qu'il avait assumées, celle de co-animateur de la commission nationale des retraité·es du SNUipp avait dévoilé un homme pétri de conviction, d'ouverture d'esprit, d'écoute et de disponibilité, de gentillesse. Quelle chance, quel bonheur pour chaque membre d'avoir pu côtoyer un

tel militant! Avec efficacité, il a contribué à installer dans le paysage social le syndicalisme retraité. Son copain Raymond Prosper-Paul avec qui il a partagé tant de combats, le confiait: « Ton charisme nous manquera. Avouons-le. Nous nous délectons de ta capacité à porter le discours collectif, à convaincre, à susciter la confiance, à entraîner dans l'action à chaque nouvelle assemblée ».

Lorsque Marc s'était (à peine) éloigné pour devenir Secrétaire National de la FGR-FP, nous avons eu un petit pincement. Cette fois, il s'en est allé vraiment, bien trop tôt, nous laissant désemparé·es. Ultime clin d'œil, c'était au matin d'une énorme manifestation nationale du groupe des 9 à Paris. Car Marco était aussi malice. Nous continuerons ses combats.

La commission nationale

Retraité·es dans l'action: en France et en Europe

La France n'est pas seule à faire face à des velleités de détricotages des systèmes de retraite. Retraité·es d'Espagne et d'Allemagne témoignent.

Selon la COordinadora EStatal por la defensa del sistema publico de PEnsiones (COESPE Espagne) à nos côtés le 2 décembre: « La défense des systèmes publics de retraite par répartition nous unit plus que jamais par-delà les frontières. Le 16 octobre, nous étions 30 000 retraités à Madrid. Nous exigeons la restitution d'au moins 500 milliards de cotisations sociales des travailleurs détournées par les gouvernements Le système public de retraite n'est pas en faillite, au contraire, il est viable et solide ».

Et pour la « Rébellion des seniors » syndicalistes retraités d'Allemagne: « Avec les attaques contre les régimes publics de retraites basés sur la répartition, il s'agit de baisser le niveau des retraites, reculer l'âge de départ, ouvrir nos cotisations de retraite aux marchés financiers... objectifs mentionnés dans le Livre vert de la Commission européenne. Le gouvernement à Berlin veut introduire un régime basé sur la capitalisation. Les intérêts de BlackRock, Allianz et autres sont clairement défendus. Ainsi les cotisations de retraite seraient massivement détournées vers les marchés boursiers ».

● **Claude Rivé**



Vous avez dit solidarité!

Dès 2022 de nouvelles hausses des complémentaires santé vont s'appliquer, « expliquées » par l'évolution des « dépenses naturelles de santé ». Elles sont aussi la conséquence des frais de gestion et des dépenses résultant d'une concurrence acharnée. La MGEN n'échappe pas à cette logique. Près de la moitié de ses cotisant·es (49%) sont retraité·es. Résoudre cette situation en appliquant des cotisations différentes selon l'âge et les niveaux de prestations rompt le principe de solidarité intergénérationnelle, fondement de la mutuelle.

La cotisation 2022 du « panier référence » des actifs augmentera de 1% alors que celle des retraité·es variera de 2,5% à 4,75% selon l'âge (+ ou - de 70 ans). Le panier intégral augmentera de 6% pour les actifs et de 7% pour les retraité·es.

La 1^{re} étape de la prise en charge par l'État d'une partie de la cotisation de la Mutuelle (15€ brut) qui exclut les retraité·es et les précaires accroît cette rupture de solidarité.

● **Deny Nonnet, Jacques Brillat**



© DR

Sommaire

En bref

02 > Merci Marco, retraité-es en Europe, Solidarité!

Actu

04 > La Sécu en grand danger

05 > La revalorisation des retraites

Sortir et découvrir

06 > La Manche à traverser

Pour vos papilles

07 > Le vin de Montmartre

3 questions à...

08 > Michel Salingue



Vingt mille et beaucoup plus

Revalorisation des pensions, accès aux soins et aux services publics, libertés: les préoccupations des retraité-es sont connues. Ils sont loin les discours pouvant faire illusion et masquant les choix gouvernementaux contraires à ces aspirations. Président du pouvoir d'achat? Le décrochage des pensions s'aggrave et avec lui l'appauvrissement des retraité-es. Adaptation du système de santé? La désertification médicale s'étend, l'hôpital public n'en peut plus des restrictions et du mal être des personnels. Malgré la pandémie, l'offensive contre la protection sociale (Sécu, retraites, indemnisation du chômage) se poursuit.

Modernisation de la Fonction Publique? Fonctionnaires aux statuts minés et services publics ont de plus en plus de mal à répondre aux besoins de la population. Préservation de l'environnement et transformation des modes de vie? La priorité à la finance bloque tout. Les inégalités se creusent, traduisant l'incapacité du système libéral à répondre aux défis.

Comme la jeunesse, les précarisé-es, les sans-emploi, comme le monde du travail auquel ils appartiennent, les retraité-es souffrent de l'injustice sociale.

La construction d'une alternative politique tarde à voir le jour, mais il n'est au pouvoir de personne de faire disparaître leurs exigences communes. Déverser des discours de haine, fustiger l'autre, désigner des boucs émissaires (l'étranger, l'assisté, le non-productif, ...) n'enrayera pas les crises économique, sociale, sanitaire, environnementale, démocratique. Seul-es les vrai-es responsables sont alors épargné-es.

Alors, quel rôle pour le syndicalisme?

Venu-es de toute la France en autocars, en trains malgré les frimas et la reprise de l'épidémie, plus de 20 000 personnes à la retraite ont battu le pavé à Paris le 2 décembre, faisant savoir avec éclat ce qu'elles vivent et veulent, ce dont le pays a besoin. Dans l'unité, le groupe des neuf aide à faire entendre leurs revendications, pas contre tel ou tel groupe social, mais en les reliant à celles des jeunes et des actifs.

S'affirmant dans le mouvement social, les retraité-es prennent leur place, celle de citoyen-nes à part entière qui jouent un rôle irremplaçable dans la vie sociale et ont droit de vivre pleinement. ● **Claude Rivé**

Encart joint à Fenêtre sur cours n° 479

Numéroté de 1 à 8 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T.: 01 40 79 50 00 – snuipp@snuipp.fr

Directeur de la publication: Régis METZGER

Rédaction: Jacques BRILLET, Françoise CELERIER-ECHEVERRIA,
Alain DERCOURT, Évelyne FORCIOLI, Jacques HATTABLE, Maryse LECAT,
Jacques LECOFFRE, Sonia LEJEUNE, Deny NONNET, Claude RIVÉ.

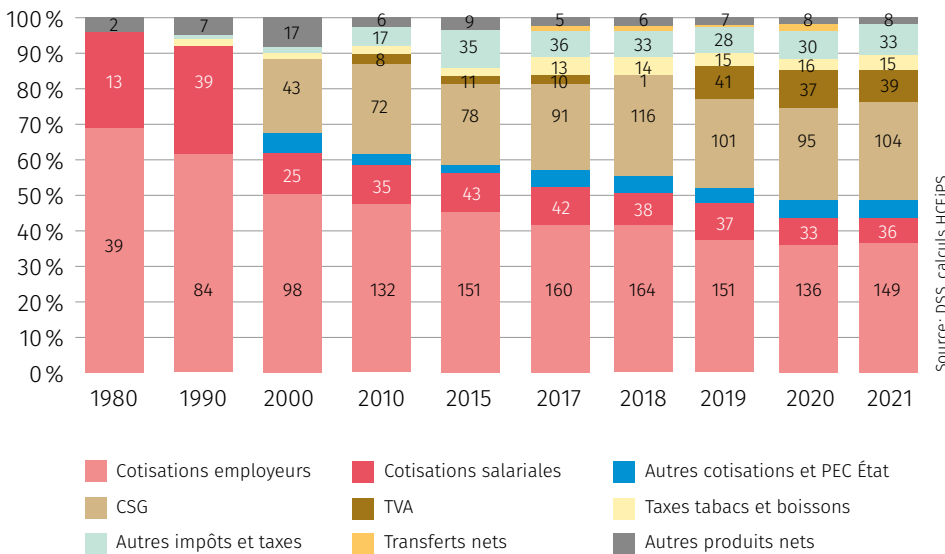
Conception graphique et mise en page: Emmanuelle Roncin
et Clément Chassagnard

Impression: Limprime – ISSN 0183-0244 • CPPAP 0924S05288

La Sécu en grand danger

Jamais depuis la création de la Sécurité Sociale à la Libération, le patronat et les forces conservatrices n'ont accepté que la protection sociale échappe à leur mainmise. Ils n'ont cessé d'attaquer son mode de financement assuré par les cotisations sociales, partie intégrante du salaire, et sa gestion par les représentant-es des travailleurs.

Structure des recettes du régime général et du FSV (en Millions d'Euros et en % du total)



L'architecture de notre système de santé a peu à peu été transformée. Réduction de son rôle de protection collective et générale, glissement d'une partie des dépenses de santé sur les ménages, ouverture des complémentaires à la logique marchande du privé. Entre réductions des prestations de l'Assurance Maladie, déremboursements de médicaments, participations et forfaits divers, dépassements d'honoraires médicaux, le « reste à charge » pour les assurés sociaux ne cesse d'augmenter. Les complémentaires santé deviennent de plus en plus essentielles avec une offre à la carte liée à la solvabilité du client.

Avec la loi dite de transformation de la Fonction Publique, le gouvernement a imposé une ordonnance bouleversant la protection sociale complémentaire des fonctionnaires. S'exonérant ainsi de tout débat national et du contrôle parlementaire, son projet libéral rompt avec les solidarités intergénérationnelles, intrafamiliales et entre les niveaux de revenus. Il exclut la prévention et veut imposer aux actifs l'adhésion obligatoire à un

contrat collectif choisi par l'employeur public (Ministères, collectivités territoriales...) Tout conduit à de nouveaux désengagements de la Sécu et met en grand danger les mutuelles.

Avec suppressions et baisses de cotisations sociales, exonérations de cotisations patronales non compensées en contradiction avec la loi Veil de 1994, inégalité salariale Femme-Homme, l'assèchement des recettes creuse artificiellement le trou de la Sécu: fermeture

des lits en pleine pandémie, adoption d'une loi grand âge prenant en charge l'aide à l'autonomie encore repoussée, réduction des allocations chômage, etc... Dans le cadre des Lois de Financement de la Sécu, l'augmentation régulière de la part de la CSG dans le financement vise à piloter par l'impôt et à renforcer la gestion par l'État. S'éloignant du 100% Sécu, le système est fragmenté en trois étages: un régime de base assurant une prise en charge minimum, des complémentaires obligatoires uniquement pour les actifs, et des sur-complémentaires individuelles pour les salarié-es qui pourront se les offrir.

Et les retraité-es? Et les mutuelles?

Les collègues en activité ayant souscrit une Protection Sociale Complémentaire (PSC) percevront 15 € mensuels (bruts!) à partir du 1^{er} janvier 2022... Quel leurre! Alors que le gel du point d'indice et le décrochage du pouvoir d'achat des fonctionnaires perdurent ! Comme pour les sans-emplois, rien n'est prévu pour les retraité-es dans ce dispositif qui perd de fait toute dimension solidaire. Les mutuelles hésitent à se convertir à la loi du marché vers laquelle elles ont déjà fait de grands pas avec à la clé, inévitablement, de très fortes hausses de leurs tarifs. ● **Claude Rivé avec Philippe Choulot**

Évolution des exonérations de charges patronales (Source : AcoSS-Urssaf)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cotisations exonérées (Millions d'euros)	27,5	25,7	26,2	29,8	33,2	35,4	37,1
dont cotisations patronales (Millions d'euros)	25,0	25,3	25,9	29,4	32,8	35,0	36,7
Cotisations perçues par les Urssaf (Md€) (hors TREC et hors RSI)	304,9	316,4	323,3	328,3	332,7	344,4	370,7

À quand une vraie revalorisation des retraites ?

« Je suis le président du pouvoir d'achat » martèle Emmanuel Macron qui sème au bon vent médiatique ses mesures phare : prix du gaz fixe... en 2022, suppression de la taxe d'habitation, chèque « inflation, énergie » excluant d'emblée les revenus supérieurs à 2 000 €. Ces mesures ne règlent rien pour les salarié-es et retraité-es en souffrance : allocation logement en baisse, pas de « coup de pouce » pour le SMIC, allocations chômage diminuées, indexation des pensions qui ne suit même pas la hausse des prix..., L'INSEE estime la hausse des prix à 2,6 % en « niveau » sur un an. L'analyse de ce chiffre par catégorie de produits confirme les raisons d'inquiétude. Ce sont les produits du quotidien qui augmentent le plus : énergie + 14,9 % (+19,3 % pour les produits pétroliers), produits frais + 5,1 %, alimentation + 1 %, transports + 1,4 % et pour les complémentaires santé dès janvier 2022. Pas étonnant si le pouvoir d'achat est cité comme première préoccupation par 44 % des Français, 75 % estimant que celui-ci a régressé.

Les mobilisations des retraité-es le 1^{er} octobre et le 2 décembre, montrent leur fort mécontentement. Sur 10 ans les pensions n'ont été revalorisées que de 8,6 % alors que la hausse des prix sur la même période était de 9,9 %. Chaque année l'INSEE mesure la baisse du pouvoir d'achat des retraité-es. Les mesures annoncées montrent que cette baisse va se poursuivre. Les personnes à la retraite seront

aussi les dernières servies pour le chèque « inflation » qu'elles ne percevront au mieux qu'en 2022.

Paupérisation accélérée

Les pensions ne seront revalorisées que de 1,1 % au 1^{er} janvier. Cette décision accélère la paupérisation des retraité-es et les pertes du « reste à vivre ». La baisse de pouvoir d'achat en 2021

ne sera pas compensée. Les pensions n'ont été revalorisées que de 0,4 % en janvier 2021 pour une hausse des prix « en niveau » estimée à 2,6 %. Le mécanisme retenu fait que les pensions sont toujours en « retard » sur les prix et le pouvoir d'achat toujours en baisse (voir graphique). C'est pourquoi nous revendiquons une indexation des pensions sur le salaire moyen,

Certain-es voient leur pouvoir d'achat progresser. Les actionnaires du CAC 40 sont les plus favorisés d'Europe. Le niveau de vie des 10 % les « plus aisés » a progressé de 2,2 % entre 2017 et 2019 contre 0,7 % pour les 10 % des plus modestes avant la crise du COVID

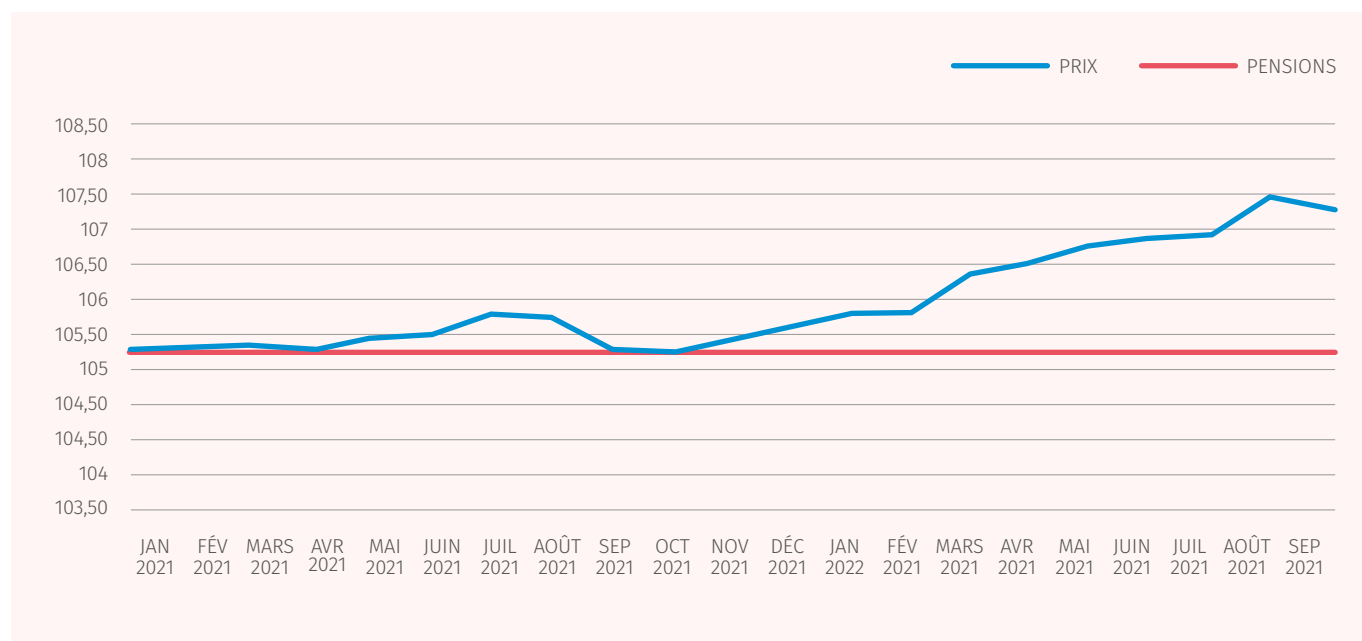
qui a accentué les inégalités.

Avec le groupe des 9, la FSU prépare de nouvelles actions pour le premier trimestre. Il est temps que la préoccupation principale de plus de 17 millions de retraité-es devienne un sujet central du débat des prochaines élections.

● **Alain Dercourt, Jacques Lecoffre**

Le mécanisme retenu fait que les pensions sont toujours en « retard » sur les prix et le pouvoir d'achat toujours en baisse

Évolution des prix par rapport aux pensions





La Manche, la Mer du Nord : frontières infranchissables ?

Après la jungle de Calais, la destruction massive et régulière des camps, le sort des migrant-es n'est toujours pas résolu. Le gouvernement français laisse pourrir la situation ; à Ouistreham, les gendarmes et la municipalité les harcèlent en permanence. Le maire a verbalisé abusivement les personnes leur venant en aide ; il a été condamné.

Les migrant-es partent désormais de la côte d'Opale et des côtes de Normandie.

Dans la Somme, les plages de Saint Quentin en Tourmont, de Cayeux sur Mer et le port de Boulogne ont vu des embarcations tenter de traverser la Manche. En Seine-Maritime, la valleuse du Petit Caux est devenue pour des Syrien-nes, des Irakien-nes et des Vietnamiens-nes un point

de départ pour la « Traversée de tous les Espoirs » devenant celle de tous les dangers. En un an, cinq sauvetages ont été réalisés par la SNSM¹ de Dieppe.

Depuis le début, la solidarité s'organise de Calais à Ouistreham... Des habitant-es de la Somme ont découvert la situation des migrant-es à leur porte, et s'en sont inquiété-es. Des associations similaires

à celles du Pas de Calais se sont créées. Ces pauvres gens vivent dans l'insécurité même lorsque des particuliers, qui défient la loi, les hébergent une nuit ou deux. « J'ai hébergé trois migrants chez moi un week-end, deux dormaient pendant que le troisième faisait le guet », m'explique Annie. « Ils n'avaient que leurs vêtements sur eux. Même lavés, leurs habits sentaient encore la fumée des feux de camp » me confie son mari. « Ils ont froid, tous les jours leur campement est détruit, ils sont à la rue. Ils ont besoin de vêtements chauds, de duvets pour résister ».

Calais toujours et encore

Sa zone portuaire, l'accès au tunnel et la fin de l'autoroute A16 sont enfermés par des barbelés et des chevaux de frise. Les bénévoles des associations humanitaires qui distribuent aliments et vêtements aux réfugié-es subissent les pressions de la police : menaces de garde à vue, contrôles d'identité, plaques d'immatriculation des véhicules personnels enregistrés...

La politique de la municipalité, prenant des arrêtés interdisant la distribution de nourriture aux réfugié-es en ville, les repousse hors de l'agglomération et renforce leur vulnérabilité. Pourchasser les passeurs, interdire la vente de Zodiac ou de kayaks n'entame pas leur détermination. Penser décourager les migrant-es est un leurre. Dans la seule journée du 3 novembre : « 61 événements recensés, plus de 2 000 migrants, 24 opérations de sauvetages qui ont permis de secourir 779 naufragé-es » déclare la préfecture.

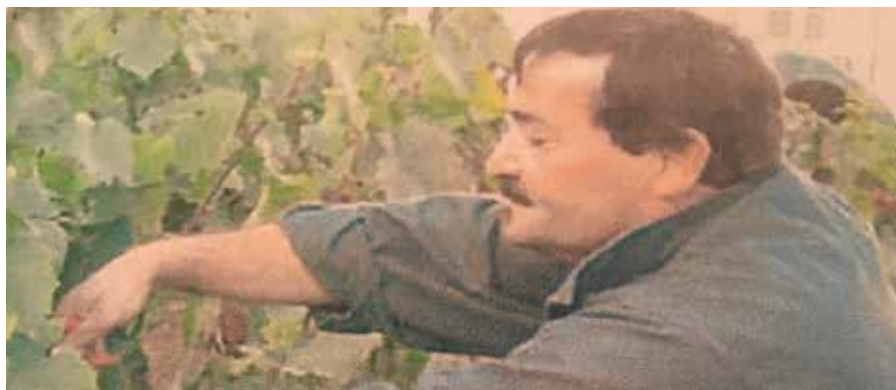
Ces mesures ne résolvent en rien le problème de ces déraciné-es qui veulent avant tout atteindre le Royaume-Uni. Il est urgent de trouver une solution ! Des citoyen-nes se mobilisent pour organiser l'aide, notamment : L'auberge des migrants, Utopia 56, CAMO (Collectif d'Aide aux Migrants à Ouistreham), Migr'action59...

● Alain Dercourt, Evelyne Forcioli

Libre circulation

Quelles souffrances pour ces personnes après plus de 5 000 km pour se sauver d'un pays où ils sont en danger. Ce ne sont pas les 30 km (120 depuis Dieppe) de la Manche ou de la Mer du Nord qui vont les arrêter. Comment accepter une telle misère dans le pays de la Déclaration des droits de l'Homme ? Comment envisager l'absence de perspectives ? Le gouvernement français, l'Europe doivent organiser la libre circulation des migrant-es avec des traversées sécurisées vers l'Angleterre. Des négociations avec le Royaume-Uni doivent aboutir rapidement. ● Maryse Lecat, Sonia Lejeune

1. Société Nationale des Sauveteurs en Mer



© DR

Le Clos Montmartre, défenseur de l'environnement

Si la vigne a élu domicile souvent dans des lieux chargés d'histoire, Avignon, Reims, ou encore Cheverny... elle a parfois été actrice de la petite histoire.

Un des épisodes les plus surprenants se passe à Paris, à Montmartre précisément. Pierre Cugnet, qui fut, pendant de nombreuses années le jardinier-vigneron du Clos pour la ville de Paris, en parle mieux que quiconque.

Dans les temps anciens qu'y avait-il à l'emplacement du Clos ?

Sans aucun doute la vigne, exploitée depuis le XI^e siècle pour le compte des religieuses, puis le terrain fut laissé peu à peu à l'abandon. Mais en 1921 un projet immobilier est repoussé à l'initiative de la République de Montmartre*. En 1929, en vue de contrer de nouvelles convoitises, le dessinateur Poulbot lance l'idée de créer un parc pour les enfants du quartier. En 48 heures et en toute illégalité le terrain est transformé. Il est baptisé «square de la liberté».

Mais alors la vigne ?

La ville de Paris se refusant à entretenir le jardin, la Commune libre du vieux Montmartre décide d'y planter de la vigne en souvenir du vignoble d'antan avec des ceps récupérés un peu partout. Elle organise la Fête des vendanges dès 1934 alors que la vigne ne produit pas encore ! Cette fête a toujours lieu le 2^e samedi d'octobre.

Quel a été votre rôle ?

Le travail normal d'un vigneron : entretenir la vigne et faire du vin. En fait, il a fallu transformer, rééquilibrer, amé-

liorer la qualité. Si les Montmartrois sont attachés à ce carré, et à sa vigne, ce sont davantage des consommateurs que des paysans ! Sous l'orientation des œnologues, nous avons restreint le nombre de cépages en choisissant des pieds plus adaptés à ce terrain calcaire.

Ce vin se vend bien ?

Tout à fait, il est mis en bouteilles, des fillettes de 50 cl, dans le caveau sous la mairie du 18^e arrondissement et sa vente est au profit de ses œuvres sociales.

● Jacques Hattable

* La République de Montmartre et la Commune libre du vieux Montmartre dont Pierre Cugnet est citoyen d'honneur sont de vieilles associations des amoureux de Montmartre, défenseurs, gardiens des traditions, des lieux et animateurs des festivités.

Domaine du Clos Montmartre

Nom de l'exploitation :

Clos Montmartre

Propriétaire : Ville de Paris

Régisseur : Mairie du 18^e arrondissement

Surface : 1556 m² (0,15 ha)

Production : 1000 à 1500 bouteilles de 50 cl

Nombre de pieds : 1762

Cépage : Gamay et hybrides



Quatre heures, vingt-deux minutes et dix-huit secondes

Les genoux rongés par l'arthrose contraignent Seranata, 62 ans, à mettre fin à ses habitudes sportives. C'est le moment que choisit son mari Remington, pour lui annoncer qu'il compte courir un marathon. À 64 ans, il n'a pourtant jamais couru de façon un tant soit peu sportive, n'a même jamais montré le moindre intérêt pour cette pratique. On sourit déjà... C'est l'occasion pour Lionel Shriver d'observer malicieusement un couple vieillissant en crise, son rapport avec ses enfants adultes, de pointer les « concepts modernes » autour du culte du corps, le business qui l'accompagne, les équipementiers, des coachs sportifs parfois peu compétents, sectaires voire même dangereux gourous. C'est aussi l'occasion pour cette auteure critique et intelligente de nous livrer un roman passionnant en abordant des thèmes sociétaux trop bien ancrés comme le jeunisme, la culture de l'apparence et de la perfection, la recherche du dépassement de soi, l'image omniprésente et le déclin de la lecture, la masculinité désorientée par la force des « Metoo »... Tout cinglant soit-il, son propos n'en reste pas moins empreint de la fragilité qui caractérise notre condition humaine et nous touche infiniment.

● **Françoise Célérier-Echeverria**

3 QUESTIONS À...



© DR

Michel Salingue

Militant SNUipp, ancien Secrétaire National de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), membre du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA).

1) Peux-tu nous dire où en est la loi « grand âge » ?

Parce que le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie ne cesse de progresser, parce que l'absence de politique cohérente et pérenne ainsi que le manque de moyens pour y faire face éclatent au grand jour à la moindre crise sanitaire, les gouvernements, depuis quelques années, sont contraints de réagir.

Ce fut d'abord la loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) en 2015 qui, malgré quelques avancées sur le maintien à domicile, l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) et les aidants, s'est très vite révélée insuffisante.

Dès 2018, le nouveau gouvernement promet une nouvelle loi qu'il intitule « Loi grand âge et autonomie » avant de devenir « Loi générations solidaires ». Les rapports préparatoires se succèdent, tous examinés et amendés par le Haut Conseil de l'Âge qui y a consacré nombre de séances... tout cela pour que le gouvernement annonce, le 8 septembre 2021, l'abandon pur et simple de la loi.

2) Comment peut-on envisager le grand service public de l'autonomie ?

Il faut préciser d'emblée que la FSU, la FGR-FP ainsi que l'ensemble des organisations du Groupe des 9 revendiquent l'intégration du risque perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité Sociale, financé par des cotisations et pris en charge à 100% dans le cadre de la Sécurité Sociale.

Pour ce faire, le groupe des 9 préconise la mise en place d'un vaste service public de l'aide à l'autonomie regroupant et intégrant progressivement une partie de l'existant actuel,

avec des personnels plus nombreux, mieux formés, plus qualifiés et mieux reconnus socialement. Ce service public serait chargé d'offrir à toutes les personnes, sur la totalité du territoire national, des prestations de qualité dans les mêmes conditions. La prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale s'appliquerait à l'équivalent d'un plan d'aide de services et de prestations respectant la dignité des personnes. Ce plan d'aide serait défini entre la personne en perte d'autonomie, les proches et les professionnels, après un bilan des capacités de la personne et son contexte de vie.

3) Quelle analyse fais-tu du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 (PLFSS) ?

Je précise qu'aux yeux de la Ministre chargée de l'autonomie, les mesures annoncées dans le PLFSS seraient chargées de compenser l'abandon de la loi grand âge. Il est évident que quelques mesures rabougries contenues dans un budget annuel ne compenseront jamais l'ambition que doit porter une loi.

Il faut souligner que le PLFSS 2022 acte la création de la 5^e branche de la Sécurité Sociale avec une gestion qui échappe quasi totalement aux représentants et représentantes des salariés et des retraités et un financement non pérenne fait de bric et de broc. Cette 5^e branche n'a guère à voir avec ce qu'était l'esprit de la Sécurité Sociale telle qu'elle a été conçue par ses fondateurs.

Le maintien à domicile semble être la ligne directrice du ministère concernant la perte d'autonomie. Ce virage domiciliaire, nous dit le ministère, se justifierait par un moindre coût. Une étude récente menée par le HCFEA donne une image plus contrastée et plus complexe montrant que, selon le degré de perte d'autonomie et les conditions spécifiques de la personne aidée, le rapport des coûts domicile/EHPAD¹ peuvent varier.

On peut donc légitimement penser que la création annoncée de seulement 2 000 places par an en EHPAD jusqu'en 2024 s'avère rapidement insuffisante.

Parmi les mesures marquantes de ce PLFSS on retiendra l'augmentation du tarif minimum de l'heure d'aide à domicile qui passe à 22€. Il est à remarquer cependant qu'un rapport sénatorial de 2015 prônait déjà 25€. Face à une pénurie criante révélée au grand jour par la crise sanitaire le gouvernement annonce la création de 10 000 postes dans les EHPAD... en 2024.

La participation des organisations syndicales et associations de retraités au HCFEA est certes utile et nécessaire mais elle atteint vite ses limites si elle n'est pas relayée par une mobilisation importante des retraités eux-mêmes.

● Propos recueillis par Alain Dercourt

1. EHPAD: Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes